



Offre promotionnelle sur les abonnements annuels unireso juniors de 10 à 24 ans pour les habitants de Versoix



Du 16 août au 01 octobre Nouveaux abonnements

La Ville de **Versoix** et unireso ont le plaisir de vous proposer une réduction de **CHF 100.-** sur l'achat d'un **nouvel abonnement annuel unireso junior "Tout Genève"**. Réservée aux nouveaux abonnés annuels, cette aide financière vise à favoriser l'utilisation des transports publics par les jeunes habitants de notre commune.

Catégorie d'abonnement	Tarif normal 2010	Nouveaux abonnés : tarif du 16 août au 01 octobre
Abonnement junior*	CHF 450.--	CHF 350.--

*Rabais non cumulable et abonnement non remboursable

Sont considérés comme nouveaux abonnés annuels, tous les habitants de **Versoix** ne possédant pas d'abonnement annuel, en cours de validité, 5 mois précédant le début de la validité de l'abonnement proposé, soit depuis le **31 mai 2010**. Les détenteurs actuels d'abonnements mensuels peuvent sans restriction bénéficier de cette offre promotionnelle. **L'abonnement sera valable pour une date de validité choisie jusqu'au 31 octobre 2010.**

Pour souscrire à cette offre, entre le **16 août** et le **01 octobre**, il suffit de se présenter à la mairie, avec une pièce d'identité, pour recevoir un bon de réduction à faire valoir durant la même période à **une agence tpg (Cornavin, Rive, Bachet)**.

Du 16 août au 01 octobre Renouvellements

La ville de **Versoix** a le plaisir de vous proposer une réduction de **CHF 50.-** lors du **renouvellement d'un abonnement annuel unireso junior "Tout Genève"**. Ouverte à tous les renouvellements d'abonnements annuels, cette aide financière vise à favoriser l'utilisation des transports publics par les jeunes habitants de notre commune.

Catégorie d'abonnement	Tarif normal 2010	Renouvellements : tarif du 16 août au 01 octobre
Abonnement junior*	CHF 450.--	CHF 400.--

*Rabais non cumulable et abonnement non remboursable

Pour souscrire à cette offre, entre le **16 août** et le **01 octobre**, il suffit de se présenter à la mairie, avec une pièce d'identité, pour recevoir un bon de réduction à faire valoir durant la même période à **une agence tpg (Cornavin, Rive, Bachet)**.

L'abonnement sera valable pour une année pour une date de validité choisie jusqu'au 31 octobre 2010.

En démarrant cette offre, les personnes déjà au bénéfice d'un abonnement annuel ne se terminant pas durant ces dates peuvent se faire rembourser l'ancien abonnement conclu hors tarif forfaitaire au pro rata du nombre de jours non utilisés. Tarifs de remboursement auprès de votre agence. Ces offres sont limitées aux 600 premières demandes.

La Mairie vous encourage vivement à souscrire à ces offres. Le Conseiller administratif délégué aux transports, M. Claude Genequand, reste persuadé que l'utilisation des transports publics répond à nos besoins de déplacement tout en contribuant à préserver l'environnement.



La Mairie

